

## Information pour Personnes assurées à titre professionnel

### Maintenez votre prime à un bas niveau!

Comme annoncé dans notre précédente lettre, des modifications seront apportées prochainement au système de primes. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, votre prime sera en effet déterminée en fonction des frais de maladie.

Les coûts générés par des affections survenues pendant

- un service de milice
- un service de promotion de la paix
- un engagement au titre de l'aide humanitaire

ne seront pas retenus dans le calcul de la prime.

Dans le formulaire d'annonce LAM, nous vous prions d'indiquer toujours le genre de service sous point 16 et la durée du service sous point 17:

<b>Assurance militaire</b>	Suva Genève Assurance militaire - Service Center Postfach · 6009 Luzern Tél. 022 707 85 55 · Fax 022 707 85 56	<b>suva</b>
<a href="#">Link à «Explications concernant l'annonce LAM»</a>		
<b>Annnonce LAM</b>		
<input type="checkbox"/> Maladie <input type="checkbox"/> Accident <input type="checkbox"/> Séquelles / rechutes <input type="checkbox"/> Dommage dentaire <input type="checkbox"/> Maternité		
▶ Déclarations de l'assuré(e)		
16. Genre de service:	<input type="checkbox"/> militaire <input type="checkbox"/> protection civile <input type="checkbox"/> service civil <input type="checkbox"/> aucun <input type="checkbox"/> autre activité:	←
17. Durée du service:	Date de service d'entrée - date ordinaire de fin    Licenciement prématuré:	←
	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui    date: _____	

Explication formulaire: service de milice = «militaire», promotion de la paix / aide humanitaire = «autre activité»

Cette mesure s'applique dès à présent car la prime 2018 sera déterminée sur la base des chiffres 2017. Grâce aux informations fournies, les coûts mentionnés ne seront pas pris en considération dans le calcul de la prime.

La présente information sera disponible sur notre site Internet [www.assurance-militaire.ch](http://www.assurance-militaire.ch) sous la languette «Outils» à la rubrique «Fiches thématiques».

De plus amples informations sur le système de primes vous seront fournies dans notre prochaine lettre y relative. En cas de questions, vous pouvez vous adresser à l'agence de l'assurance militaire compétente pour votre région.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Suva  
Division assurance militaire  
Stefan A. Dettwiler  
Directeur

**suva**care

Prestations et réadaptation

**Assurance militaire**